

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2015

CHAPITRE 28

**MINISTERE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION
DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015	10
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	12
2.1.	PROGRAMME 361: LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	14
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	14
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	15
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	17
2.2.	PROGRAMME 362: GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ	22
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	24
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	24
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	27
2.3.	PROGRAMME 363: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	32
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	33
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	34
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	35
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	36
2.4.	PROGRAMME 364: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	42

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	43
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	43
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	44
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	46
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	57
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	58
3.2.	LEÇONS APPRISES	58
3.3.	PERSPECTIVES	59

NOTE EXPLICATIVE

Le 1^{er} janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ces programmes sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA), rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. Après leur mise en œuvre, ils font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP), annexés à la loi de règlement.

Les RAP, prévus par l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007, étaient en 2016, rendus à leur troisième année d'élaboration, correspondant à l'évaluation des PPA de l'exercice 2015. A cet effet, il était question pour les départements ministériels et institutions de présenter l'état de réalisation technique et financière de leurs programmes au cours de cette année de référence, mais plus globalement, d'effectuer le bilan de la première période triennale de mise en œuvre du budget en mode programme (2013-2015).

En terme d'appropriation, il convient de relever pour s'en féliciter, la prise en main effective en 2015, de l'activité d'élaboration des rapports annuels de performance par les administrations concernées. Ces dernières, avec une assistance technique très faible, ont renseigné, conformément au format défini, les trois parties du RAP, avec en toile de fond l'objectif de fiabiliser davantage les éléments constitutifs du bilan technique.

Comme cela avait été le cas lors des deux années précédentes, les rapports annuels de performance 2015 sont déclinés ainsi qu'il suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2015;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2015 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer L'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats. Après L'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, après son exécution tout au long de l'exercice 2015, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre au Ministère des Finances, au terme de l'exercice budgétaire.

L'élaboration du rapport annuel de performance (RAP) constitue une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictées dans le Nouveau Régime Financier de l'Etat. Le RAP, en même temps qu'il permet de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées aux programmes, favorise également une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours d'un exercice.

Au terme d'une année de mise en œuvre des quatre (4) programmes du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, le RAP/MINEPDED 2015, rend compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant tour à tour:

- Le contexte de mise en œuvre des programmes du MINEPDED ;
- L'état de mise en œuvre du budget programme 2015 du MINEPDED ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Les priorités sus-évoquées suggèrent une délimitation précise des compétences du ministère, suivant le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement. Ainsi, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.

A ce titre, il est chargé :

- de la définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- de la définition des mesures de gestion environnementale en liaison avec les Ministères

et Organismes Spécialisés concernés ;

- de l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement en liaison avec les Départements Ministériels intéressés ;
- de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement et de la nature en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées ;
- du suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets ;
- de l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement et de la nature ;
- de la négociation des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et de leur mise en œuvre en liaison avec le Ministère des relations Extérieures ;
- de la mise en œuvre des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et du développement durable en liaison avec les administrations concernées.

Il exerce la tutelle sur l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC).

Au regard des missions sus-énumérées, les programmes du MINEPDED sont alignés sur la fonction principale « assainissement et protection de l'environnement, 8.4. ».

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Le DSCE a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement de la production primaire, et a inscrit la gestion durable des ressources naturelles au rang des priorités de la décennale 2010-2020.

Pour le Programme 361 « **Lutte contre la désertification et les changements climatiques** », il est question d'ici 2018, d'augmenter la superficie des terres restaurées de 20.2500 ha à 30.2500 ha, et d'assurer la mise en œuvre des mesures de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, notamment en finalisant la stratégie nationale REDD+ et en démarrant sa mise en œuvre ; et en poursuivant la mise œuvre du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).

A cet effet, le MINEPDED a poursuivi les efforts de restauration des terres dégradées, de lutte contre les changements climatiques, de renforcement du monitoring environnemental, de la conservation et protection de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes.

Ainsi, dans le cadre du Projet Sahel Vert, 10 nouveaux sites de 250 ha chacun, soit au total 2500 ha ont été reboisés et mis en défens dans l'Extrême-Nord pour l'exercice 2015. De même, dix (10) forages ont été construits dans les dix sites choisis. Pour la sécurisation des dix sites, Les mises en défens ont été effectuées ainsi que le recrutement de 30 gardiens dont trois gardiens par site.

Dans le cadre de l'aménagement du Bassin Versant de la Bénoué, 13.400 plants ont été mis en terre sur un linéaire de 10 km et une superficie de 35 ha en vue de la stabilisation de l'une de berges de ce fleuve. Le site a été mis en défens et six gardiens ont été recrutés. Des

dispositifs d'arrosage ont été installés.

Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques, la mise en œuvre du mécanisme REDD+ a été poursuivie notamment avec l'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+; l'élaboration et validation des paramètres du Système National de Surveillance du Carbone Forestier (SNSCF) (identification des différentes classes d'occupation/couverture des sols, identification des paramètres utiles pour la définition de la forêt pour la REDD+, évaluation et suivi des stocks de carbone et de la biodiversité dans les différentes zones agro-écologiques, identification et définition des paramètres permettant de mesurer l'impact du processus REDD+ sur le développement socio-économique et la gouvernance); la finalisation de la stratégie de communication sur la REDD+; la validation de la stratégie d'implication des Peuples Autochtones dans le processus REDD+; la mise en place d'un Groupe de Travail National Genre pour la REDD+ et les changements climatiques; l'élaboration et soumission de dix Notes d'Idée de Projets (NIP) REDD+ au Comité de Pilotage; l'élaboration et soumission de la Note d'Idée du Programme de Réduction des Emissions (ER-PIN) au Fonds Carbone; l'élaboration, la validation et la soumission de la Contribution Prévues et Déterminées au niveau National (CPDN) du Cameroun; la validation du document de la Seconde Communication Nationale (SCN) sur les changements Climatiques et l'élaboration d'un plan de consultation pour la REDD+.

En outre, dans le domaine de la résilience et de l'adaptation des populations aux effets du changement climatique, une base de données désagrégées sur l'environnement et les changements climatiques a été déployée dans le serveur du CIDE; un manuel de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales de la région soudano-sahélienne a été élaboré; 04 modules de formation des producteurs sur la gestion des risques de catastrophes, les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales, le volontariat et la mobilisation des ressources financières ont été développés; 02 microprogrammes en langues locales sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et la gestion des risques de catastrophes ont été produits; 14 gestionnaires des volontaires, 16 Responsables des Radios Communautaires et nationales, 5 Responsables des Centres d'Ecoute, d'Orientation, des Conseils et d'Accompagnement (CEOCA) et 107 Responsables des Organisations des Producteurs ont été formés en techniques de conservation des sols, de bonnes pratiques de gestion de l'eau, en gestion des risques et de catastrophes, en outils de mobilisation des ressources financières et volontariat; 107 responsables des Organisations des Producteurs ont été formés sur la fabrication du compost; une bonne pratique agro-sylvo-pastorale a été expérimentée dans les 07 Communes cibles (Touloum, moulvoudaye, Lagdo, Maga, Pitoa, Darack et Kousseri); 31 Organisations des Producteurs ont été appuyées en petits matériels de production, de transport et de transformation.

Dans la zone côtière, les efforts de restauration de la mangrove ont été poursuivis au courant de l'année 2015. Environ 1 ha de mangrove a été reboisé avec environ 2 000 plants de palétuviers produits en pépinière et transplantés par le MINEPDED et l'un de ses partenaires dans la localité de Mouanko. Aussi, 05 groupes ont été formés dans la chaîne de transformation locale des huîtres (palourdes) et de valorisation des produits dérivés. Par ailleurs, l'état des

lieux des écosystèmes de mangroves du Cameroun et son atlas ont été dressés.

Pour la préservation de la santé des cours et plans d'eau, le MINEPDED a poursuivi la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes à travers les compétences transférées aux communes. Les activités pour 2015 ont consisté en la restauration des sites et la valorisation de la Jacinthe d'eau et d'autres espèces aquatiques envahissantes dans les Communes de Douala IV et V (Département du Wouri, Région du Littoral), de FIKO (département du Mounjo, Région du Littoral), de Lagdo (Département de la Bénoué, Région du Nord) et de Mbalmayo (Département du Nyong et So'o, Région du Centre). L'ensemble de ces réalisations a permis de situer les taux moyens d'exécution technique et financière du programme 361 autour de 52,50% et 52,09% respectivement. Ces taux s'expliquent par les raisons des difficultés liées aux retards observés dans le décaissement des sommes allouées, le transfert de compétence et de moyens aux communes pour la mise en œuvre de certaines activités du programme; le manque de collaboration entre les structures déconcentrées du MINEPDED et les Mairies, ce qui entraîne le non-respect de cahiers de charge tels que établis par le MINEPDED, le faible financement pour la mise en œuvre de certaines actions (surtout l'action 03 relative au renforcement du monitoring environnemental) .

Pour le programme 362 intitulé « Gestion Durable de la Biodiversité », outre l'élaboration du 5ème rapport national sur la biodiversité et sa transmission au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le transfert d'une base de données sur la thématique « biodiversité » du CHM du Maroc au CHM du Cameroun suivi de la formation des utilisateurs de cette base de données, l'alimentation de cette base de données avec 1140 espèces et la mise à jour de la liste des espèces envahissantes, il s'est agi de renforcer les évaluations environnementales, de tenir régulièrement les sessions du CIE et d'accompagner les grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels. Citons à cet effet, entre autres, la tenue de dix-neuf (19) sessions de Comité Interministériel de l'Environnement (CIE), l'examen par le Comité scientifique et technique de deux cent cinquante un (251) termes de référence, l'examen par le CIE de cent quarante-six (146) rapports d'évaluations environnementales (EIES et AES), l'organisation de seize (16) audiences publiques, la délivrance de cent quarante (140) certificats de conformité environnementale.

Concernant l'arrêté créant les comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES, le processus d'opérationnalisation est en cours. La sensibilisation environnementale a été renforcée avec l'appui matériel et financier puis l'encadrement constant des Clubs des Amis de la Nature (CAN) dans les établissements scolaires et universitaires, en attendant la mise en œuvre effective du programme national de sensibilisation et d'éducation à l'environnement validé en 2014. L'élaboration du Plan National de Sensibilisation et d'Education Environnementale (PNSEE). La mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage Juste et Equitable des avantages y découlant (APA) s'est poursuivie.

Il convient enfin d'évoquer la production du rapport de la deuxième phase dans le cadre du processus de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable relative aux

choix stratégiques.

S'agissant du programme 363 intitulé « Lutte contre les Pollutions, Nuisances et Substances Chimiques nocives et/ou dangereuses », les activités ci – après ont été réalisées :

- l'intensification des missions conjointes de contrôle et d'inspections environnementaux au sein de 2012 établissements classés ;
- L'élaboration de deux (02) textes réglementaires ;
- La production du rapport de l'étude sur la faisabilité du programme national de gestion des déchets ;
- La formation de cent trente (130) inspecteurs/contrôleurs ;
- La formation de cinquante (50) techniciens de froid et climatisation ;
- La délivrance de cent vingt –deux (122) Permis Environnementaux ;
- Le recouvrement de plus cent trente- cinq millions (135 000 000) francs CFA d'amendes et perception de 32 836 500 FCFA issus de la répression des contrevenants dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques non conformes ;
- L'appui technique et financier des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnelles de lutte contre les déchets plastiques ;
- L'actualisation et la validation du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm ;
- L'organisation des missions de suivi – évaluation des plans de gestion des déchets de cinquante – sept structures détentrices de Permis Environnemental dans les villes de Douala, Yaoundé et Bafoussam.

En ce qui concerne le programme 364 « Gouvernance et appui institutionnel du sous – secteur environnement, protection de la nature et développement durable », on note la tenue de la Cérémonie de présentation des Vœux de l'an 2015 au MINEPDED, la construction des délégations départementales et régionales s'est poursuivie, l'acquisition du mobilier de bureau pour les services centraux et déconcentrés.

Par ailleurs, le MINEPDED a entrepris la mise en œuvre de son plan de formation, poursuivi le processus d'élaboration et de production de l'annuaire statistique et l'élaboration des différents documents de planification issus de la Chaîne PPBS.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015

Certains faits majeurs ont marqué l'année 2015, entre autres :

- de l'insécurité dans une partie de l'Extrême-Nord qui a eu pour impact l'augmentation des coûts des opérations à mener dans le cadre de l'opération sahel vert, et du programme de Résilience des Populations aux Effets néfastes du Changement Climatique(REPECC) dans les Communes de Kousséri et de Darak ;
- de la nomination du Président du Conseil d'Orientation (PCO), du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) ;
- du recrutement du Coordonnateur Technique du Projet REDD+ ;

- des travaux de construction du Port en eau profonde de Kribi qui ont entraîné l'augmentation de la population de Kribi et ses environs et par ricochet des pressions sur les ressources des mangroves, les pollutions et l'érosion côtière ... ;
- de la signature d'un mémorandum d'entente entre le MINEPDED, l'UICN et l'USFS-IP (United States Forest Service International Programme) pour l'appui technique et financier des activités des Mesures, Notifications et Vérifications (MNV) ;
- de la poursuite des campagnes de sensibilisation et de la répression contre l'utilisation des emballages plastiques non conformes ;
- du renforcement de capacité des Chefs de Services des Affaires Générales et de certains responsables des services centraux sur les techniques et méthodes de la Chaîne PPBS ;
- le non approvisionnement des fonds pour la mise en œuvre du PNSEE par le MINEPDED et la lenteur des administrations sectoriels (parties prenantes) dans le processus de sa mise en œuvre ;
- la signature d'une convention de partenariat entre le MINEPDED et le WWF pour l'appui technique et financier de certaines activités dont l'accompagnement dans les évaluations environnementales ;
- la finalisation du manuel de procédures de délivrance de l'attestation de respect des obligations environnementales et du guide associé ;
- Le Gouvernement du Cameroun n'ayant pas assuré le co-financement du projet OVM/EEE à la hauteur de ses engagements, à l'instar du bailleur de fonds FEM, toutes les activités n'ont pas pu être réalisées ; aussi le Gouvernement a demandé et obtenu la prorogation de la fin du projet pour décembre 2016 au lieu de février 2015.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 361

LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Responsable du programme

WASSOUNI
Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le DSCE a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement de la production primaire, et a inscrit la préservation des ressources naturelles au rang des priorités de la décennale 2010-2020. Ce programme qui a trois actions (Promotion et restauration de la nature , Lutte contre les changements climatiques , Renforcement du Monitoring Environnemental) visera sur la période 2014 - 2018, à augmenter la superficie des terres restaurer de 16200 ha à 36200 ha, à assurer des mesures d'adaptation aux changements climatique, par l'élaboration la stratégie nationale REDD et la mise en suvre du plan national d'adaptation aux changements climatiques.

OBJECTIF	Inverser la tendance à la dégradation des terres et promouvoir l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques	
Indicateur	Intitulé:	Différentes mesures de résilience aux changements climatiques mises en place
	Unité de mesure	-
	Valeur de référence:	2.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible Année cible:	2.0 2016
Indicateur	Intitulé:	Superficie des terres restaurées
	Unité de mesure	ha
	Valeur de référence:	16200.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible Année cible:	28200.0 2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PROMOTION ET RESTAURATION DE LA NATURE Action 02: LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES Action 03: RENFORCEMENT DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL Action 04: PROMOTION DU SUIVI DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 480 700 000	CP 3 480 700 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	WASSOUNI, Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les perturbations observées au niveau des performances des secteurs phares de l'économie du Cameroun, notamment l'énergie, les transports, l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts sont fortement liés aux facteurs climatiques. En effet, la forte variabilité de la pluviométrie et l'élévation des températures ont eu des incidences ces deux dernières décennies sur les secteurs productifs et sur l'avancée de la désertification. De même, les terres se sont considérablement dégradées, le calendrier agricole a été perturbé par les changements climatiques et les barrages de retenue et de production hydroélectrique ont connu une baisse du niveau de leurs eaux suite à la diminution des précipitations et à l'ensablement. La zone du

littoral, a été victime des inondations et d'érosion côtière suite à l'augmentation du niveau de la mer. Les secteurs du logement, du tourisme et du transport subissent des pertes dues à la dégradation de ces écosystèmes côtiers.

Face à ces impacts des changements climatiques et de la désertification sur les secteurs économiques, sociaux et environnementaux, le Chef de l'Etat a anticipé d'une part en instruisant le MINEPDED à mettre sur pied l'opération sahel vert et d'autre part, en créant l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et en nommant les responsables pour son opérationnalisation. Dans cette perspective, le MINEPDED dans le cadre de la stratégie de son programme de lutte contre la désertification et les changements climatiques a envisagé pour la période 2016 - 2018:

- de poursuivre l'opération «sahel vert»;
- de poursuivre l'aménagement du bassin versant de la Bénoué ;
- de poursuivre la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangroves ;
- de finaliser, valider, éditer et vulgariser la Seconde Communication Nationale sur les changements climatiques ;
- de poursuivre le programme d'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ;
- d'élaborer la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques ;
- de poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale REDD+;
- de mettre en place un système de Monitoring / Mesure, Notification et Vérification (MNV) lié au REDD+;
- de poursuivre les activités de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes ;
- d'assurer l'opérationnalisation de l'ONACC ;
- d'élaborer le premier rapport biennal sur les Changements Climatiques ;
- de mettre en place un système de monitoring environnemental afin de produire tous les deux ans un rapport sur l'état de l'environnement tel que prévu par la loi cadre de 1996 ;
- de régénérer les zones de mangrove dégradées le long des côtes camerounaises.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	21000 ha	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	52,5	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 754 717 188	CP 3 754 717 188
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 0	Ecart CP 0
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 813 084 135	CP 3 434 300 000
TAUX DE CONSOMMATION	52,09 %	91,47 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES	En raison du faible financement pour la mise en œuvre de certaines actions (surtout l'action 03	

RESSOURCES	<p>relative au renforcement du monitoring environnemental), des difficultés liées au déblocage des fonds qui devraient concourir à la mise en œuvre certains projets dont la réalisation était conditionnée par les différentes saisons climatiques (à l'instar du Projet Sahel Vert et du projet mangrove), le transfert de compétence et de moyens aux communes pour la mise en œuvre de certaines activités du programme, le manque de collaboration entre les structures déconcentrées du MINEPPDED et les Mairies qui a entraîné le non-respect de cahiers de charge tels que établis par le MINEPPDED, la moyenne générale du taux d'exécution technique se situe autour de 52,5%.</p>
PERSPECTIVES 2016	<p>Dans l'optique d'améliorer la performance dans la période 2016 - 2018, le MINEPPDED envisage de poursuivre le programme, avec un accent mis sur la lutte contre la dégradation des terres et l'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre des transferts de compétences, un accent sera mis sur l'accompagnement et la responsabilisation des CTD pour le réaménagement des sites à travers des activités d'arrosage et de gardiennage.</p> <p>Aussi, le MINEPPDED envisage de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener une étude sur l'état des lieux de la dégradation des terres dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest - poursuivre les opérations de reboisement et de distribution des foyers améliorés ; - continuer avec les activités d'aménagement du bassin versant de la Bénoué ; - Finaliser le recrutement des personnels dans le cadre de l'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+ ; - Finaliser, valider et mettre en œuvre le plan de consultation des populations pour la REDD+ ; - Mettre en œuvre la stratégie de communication (développement des outils et diffusion d'information) ; - Renforcer de la participation et des capacités des peuples locales et autochtones ; - Préparer le cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre de la REDD+ ; - Actualiser et harmoniser les informations nécessaires pour le scénario de référence ; - Renforcer les capacités sur l'élaboration des scénarios des références ; - sensibiliser et vulgariser la Seconde Communication Nationale (SCN) sur les changements climatiques ; - élaborer le document de projet sur la Troisième Communication Nationale - poursuivre la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques ; - valider l'étude relative à l'évaluation des indices des changements climatiques selon les critères du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) de 1950 à 2010 au Cameroun ; - poursuivre le programme REPECC destiné à améliorer la résilience des populations aux effets du changement climatique à travers l'application des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales ; - appuyer le fonctionnement de l'ONACC ; - poursuivre la mise en place d'un système de monitoring environnemental et faire l'état des lieux des données sur l'environnement et les changements climatiques au niveau national pour la période. <p>Tout ceci devra nécessiter la mobilisation des ressources financières BIP supplémentaires.</p> <p>Par ailleurs, l'action 4 du programme 361 sera déplacée pour le programme 362 conformément à la recommandation du CIEP 2015.</p>

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 PROMOTION ET RESTAURATION DE LA NATURE								
OBJECTIF	Restaurer les écosystèmes dégradés							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'hectares reboisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 71,02%	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		2080.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		3520.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2500 ha					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 628 500 000	1 628 500 000	1 911 364 688	1 911 364 688	1 488 586 945	1 488 586 945	91,41 %	91,41 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte d'insécurité transfrontalière liée à la secte Boko Haram à certains endroits. - Persistance des actes de vandalisme (coupure des barbelés de protection, pâturage des animaux, feux criminels) dans certains sites entraînant la destruction des plants et de la clôture de protection. - Inadéquation entre la mise à disposition des ressources financières et le calendrier pluviométrique 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 500 ha de terres reboisées/restaurées dans dix sites : Loubour, Moutourwa, Moudouf 2, Zouvoul, Gaboua, Mboulmoyo 1, Mboulmoyo 2, Werféo 3, Maklingaye 3 et Faba. - 300 000 plants mis en terre - 10 sites mis en défens (Loubour, Moutourwa, Moudouf 2, Zouvoul, Gaboua, Mboulmoyo 1, Mboulmoyo 2, Werféo 3, Maklingaye 3 et Faba). - Construction de 10 forages dans les sites reboisés - 30 gardiens ont été recrutés dont 03 par site - Distribution de 13000 foyers améliorés pour réduire la quantité de bois de cuisson. - Production du rapport sur l'état de la dégradation des terres dans la région du Nord et de l'Adamaoua. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne exécution malgré le retard dans la mise en œuvre de certaines activités du fait de l'insécurité ; - Faible reprise des plants du fait de la mise à disposition tardive des ressources. 							
Perspectives 2016	<p>En 2016, le MINEPDED envisage de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reboiser six sites dont 02 dans le Diamaré, 01 dans le mayo Kani, 01 dans le Logone et Chari, 01 dans le Mayo Danay et 01 dans le mayo Tsanaga., - poursuivre les opérations de distribution de 9.360 foyers améliorés ; - élaborer le document du projet Sahel Vert. 							

Action 02 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIF	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique							
Indicateur	Intitulé:	Différentes mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques mises en place					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure	-						
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	1.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	1.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	0%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 620 000 000	1 620 000 000	1 619 000 000	1 619 000 000	119 000 000	119 000 000	7,35 %	7,35 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Dans un contexte de mobilisation de financement extérieur pour la lutte contre les CC							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une base de données désagrégée sur l'environnement et les changements climatiques déployée dans le serveur du CIDE (un outil de décision qui pourrait être exploitée pour élaborer les « système d'alerte précoce ») ; - élaboration de 04 modules de formation des producteurs sur la gestion des risques de catastrophes, les bonnes pratiques agrosylvopastorales, le volontariat et la mobilisation des ressources financières ; - élaboration d'un manuel des bonnes pratiques agrosylvopastorales de la région soudanosahélienne ; - élaboration de 02 microprogrammes en langues locales sur les bonnes pratiques agrosylvopastorales et la gestion des risques de catastrophes; - formation de 14 gestionnaires des volontaires, 16 Responsables des Radios Communautaires et nationales, 5 Responsables des CEOCA et 107 Responsables des Organisations des Producteurs en techniques de conservation des sols, de bonnes pratiques de gestion de l'eau, en gestion des risques de catastrophes, en outils de mobilisation des ressources financières et volontariat ; - formation de 107 responsables des Organisations des Producteurs sur la fabrication du compost ; - expérimentation d'une bonne pratique agrosylvopastorale dans les communes cibles ; - appui de 31 Organisations des Producteurs en petits matériels de production (38 sacs de semences améliorés riz R 46, pulvérisateur, 02 charrues + ânes, un corps butteur, charrue + cheval, 04 char un corps sarcler et une motopompe etc.), de transport (brouettes, pousse-pousse) et de transformation (machine à extraction et grandes marmites); - Validation de la stratégie d'implication des Peuples Autochtones dans le processus REDD+ ; - Validation des paramètres du Système National de Surveillance du Carbone Forestier (SNSCF) ; - Elaboration de dix Notes d'Idée de Projets (NIP) REDD+ ; - Elaboration de la Note d'Idée du Programme de Réduction des Emissions (ER-PIN) ; - Validation de la Contribution Prévue et Déterminé au niveau National (CPDN) du Cameroun ; <p>Finalisation et Validation du document de la Seconde Communication Nationale (SCN) sur les changements Climatiques.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des délais dans la production des documents d'étapes de la Stratégie Nationale REDD+ et du programme REPECC - Meilleur accompagnement des partenaires au développement <p>Bonne appropriation du programme REPECC par les bénéficiaires</p>							

Perspectives 2016	<p>Afin d'augmenter le taux d'exécution technique, il est prévu en 2016 la poursuite de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'opérationnalisation de l'ONACC ; - L'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+ (finalisé le recrutement des personnels) ; - La finalisation, validation et mise en œuvre du plan de consultation ; - La mise en œuvre de la stratégie de communication (développement des outils et diffusion d'information) ; - Le renforcement de la participation et des capacités des peuples locales et autochtones ; - La préparation du cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre de la REDD+ ; - L'actualisation et harmonisation des informations nécessaires pour le scénario de référence ; - Le renforcement des capacités sur l'élaboration des scénarios des références. <p>Aussi il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation et vulgarisation de la Seconde Communication Nationale (SCN) sur les changements climatiques - l'élaboration du document de projet pour la Troisième Communication National ; - l'élaboration du rapport biennal sur les changements climatiques ; - l'identification des utilisateurs de la Base des Données et l'élaboration des modules de formation relatifs à la manipulation de la Base de Données sur résilience la climatique ; - la formation des gestionnaires et autres utilisateurs (bénéficiaires) à la manipulation de la Base de Données ; - la conception des fiches techniques et le développement d'une stratégie de vulgarisation des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales ; - l'organisation des sessions de formation, et l'accompagnement des organisations des producteurs dans l'application des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales ; - l'évaluation de l'utilisation des microprogrammes produits en 2015 dans les communes cibles ; - l'accompagnement des acteurs et relais locaux de communication (30% de femmes/Jeunes filles et 70% d'hommes/Jeunes) pour la production de 5 microprogrammes en 6 langues locales sur la gestion des inondations et la sécheresse ; - la formation des utilisateurs potentiels (Responsables des CEOCA/CEDEC, CMPJ, les gestionnaires des volontaires et les radios Communautaires des zones cibles, sur les techniques de mobilisation des ressources financières ; - la finalisation de l'étude relative à l'évaluation des indices des changements climatiques selon les critères du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) de 1950 à 2010 au Cameroun ; - la poursuite du programme REPECC à travers l'application des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales <p>Par ailleurs, l'indicateur de l'action devrait être amélioré pour rendre compte davantage du dynamisme de l'action.</p>
-------------------	--

Action 03 RENFORCEMENT DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIF	Suivre l'évolution de l'état de l'environnement afin de proposer des mesures correctives								
Indicateur	Intitulé:	Système de monitoring environnemental opérationnel						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure	-							
	Année de référence:	2012							
	Valeur de référence:	0.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	1.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	1							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	11 000 000	11 000 000	10 864 855	10 864 855	10 814 855	10 814 855	98,32 %	98,32 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Elaboration du guide de monitoring environnemental ; Renforcement des capacités des cadres du MINEPDED à l'utilisation du guide.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Retard du fait du recadrage des travaux du consultant (Cabinet RAINBOW ENVIRONMENT CONSULT) pour considération de certaines orientations des TDRs.								
Perspectives 2016	Afin d'améliorer le taux d'exécution technique de cette action, le MINEPDED envisage de : - démarrer avec l'élaboration de 5 guides de monitoring donc 1 pour chacune des 5 zones agro-écologiques - former son personnel en vue d'accélérer la mise en place d'un système de monitoring environnemental. Acquisition du matériel nécessaire pour assurer le monitoring environnemental								

Action 04 PROMOTION DU SUIVI DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES										
OBJECTIF	Améliorer l'offre de service écosystémique									
Indicateur	Intitulé:		Nombre de biens et services écosystémiques disponibles				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 1,66 %			
	Unité de mesure		nb							
	Année de référence:		2012							
	Valeur de référence:		60000.0							
	Année cible:		2015							
	Valeur Cible		120000.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2000							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	221 200 000	221 200 000	213 487 645	213 487 645	194 682 335	194 682 335	88,01 %	88,01 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert des ressources aux CTD; - Difficultés de collaboration entre les services déconcentrés du MINEPDED et la plupart des mairies ; Difficultés pour la remontée des informations au niveau central.									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Production et transplantation de 2 000 plants de palétuviers à Mouanko par le MINEPDED et l'un de ses partenaires ; - Nettoyage de 20 ha de plans d'eau infestés par les espèces aquatiques envahissantes Réalisation d'un film documentaire sur la mise en œuvre du projet de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes à Lagdo.									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Pour ce qui est de la restauration des mangroves, les ressources n'ont pas été transférées à temps pour permettre l'atteinte de l'objectif fixé. Etant donné, qu'il n'y a pas de plants de palétuviers en vente dans les pépinières traditionnelles, les travaux de régénération de cette espèce végétales sont étroitement dépendant de leur phénologie. En outre, le transfert de compétence et de moyens aux communes pour la mise en œuvre des activités du Projet de lutte contre la Jacinthe d'eau, le manque de collaboration entre les structures déconcentrées du MINEPPDED et les Mairies ont entraîné le non-respect de cahiers de charge tels que établis par le MINEPDED. D'où le faible taux enregistré.									
Perspectives 2016	Pour la période 2016-2018, le MINEPDED envisage : <ul style="list-style-type: none"> - de poursuivre la régénération des écosystèmes de mangrove dégradés le long des côtes camerounaises en portant le nombre de plant de palétuviers produits et transplantés de 80 000 à 130 000 ; - de poursuivre la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes dans les autres sites infestés ; de mener une étude d'impact socioéconomique entre la station de captage d'eau d'Akomnyada et le pont d'Olama où la pente du Nyong est faible.									

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 362

GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Responsable du programme

WOUAMANEMBELE
Directeur du Développement des Politiques Environnementales

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Cameroun dispose d'une richesse biologique remarquable. Elle se compose d'une flore et d'une faune continentale et aquatique ; d'une biodiversité agricole et microbienne, qui sont les principales pourvoyeuses de matières premières pour les secteurs forestiers, de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, de la pharmacie et de la recherche fondamentale et appliquée.

Le programme 362 a été exécuté dans un contexte général où, sous l'effet de la pression démographique et des actions anthropiques, la biodiversité subit une destruction matérialisée par:

- la déforestation provenant de l'exploitation industrielle des forêts, de l'urbanisation ou encore des projets de développement entraînant des modifications irréversibles de la biodiversité originelle;
- les systèmes cultureux inappropriés comme l'agriculture itinérante sur brûlis compromettant les cycles biologiques de reconstitution des écosystèmes;
- les feux de brousse, le surpâturage, le braconnage, la pollution des eaux et les inondations qui constituent de graves menaces sur la stabilité de la biodiversité du Cameroun ;
- les invasions des espèces exotiques envahissantes qui réduisent l'expression de la biodiversité ; c'est le cas de la jacinthe d'eau sur les cours d'eau ; c'est le cas de *Chromolaena odorata* dans les pâturages.

Pour sauvegarder cette biodiversité, et partant continuer à bénéficier de la chaîne de valeur créée dans les différents secteurs économiques suscités, le MINEPDED a envisagé, à travers le programme Gestion durable de la biodiversité de :

- renforcer les évaluations environnementales;
- Développer et institutionnaliser un système national de monitoring et de contrôle des Organismes Vivants Modifiés et des espèces exotiques envahissantes ;
- renforcer la sensibilisation environnementale;
- promouvoir le développement durable;
- développer et diffuser l'information environnementale.

Il convient de signaler que l'élargissement des compétences du MINEPDED à la promotion du développement durable est intervenu en octobre 2012 à la faveur de la réorganisation du gouvernement de la République (09 décembre 2011).

OBJECTIF	Inciter à la prise en compte du développement durable dans les documents de Stratégies sectorielles	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	2.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	4.0
	Année cible:	2016

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES	
	Action 02:	DEVELOPPEMENT ET INSTITUTION D'UN SYSTEME NATIONAL DE MONITORING ET DE CONTRLÔLE DES OVMS ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	
	Action 03:	RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE	
	Action 04:	PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	Action 05:	DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE	
DOTATIONS INITIALES	AE 692 875 000	CP 642 875 000	
RESPONSABLE DU PROGRAMME	WOUAMANEMBELE, Directeur du Développement des Politiques Environnementales		

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La riche biodiversité nationale subit une destruction systématique principalement due :

- à la déforestation provenant de l'exploitation industrielle, artisanale et illégale des forêts, de l'urbanisation ou encore des projets de développement et notamment les projets structurants, les agro-industries, l'exploitation minière etc., toutes choses qui entraînent des modifications irréversibles de la biodiversité originelle;
- aux systèmes cultureux inappropriés comme l'agriculture itinérante sur brûlis compromettant les cycles biologiques de reconstitution des écosystèmes;
- aux feux de brousse, au surpâturage, au braconnage, à la pollution des eaux, aux inondations qui constituent de graves menaces sur la stabilité de la biodiversité du Cameroun ;
- à l'invasion des espèces exotiques envahissantes qui réduisent l'expression de la biodiversité ; c'est le cas de la jacinthe d'eau sur les cours d'eau ; c'est le cas de *Chromolaena odorata* dans les pâturages.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

L'objectif général poursuivi par ce programme est de Susciter la prise en compte du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles. L'indicateur adopté pour mesurer la performance est formulé ainsi qu'il suit : « Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable ». L'ambition est de porter ce nombre de 02 à 04 en 2016. Toutefois, il convient de relever que les efforts se sont orientés vers la poursuite de l'élaboration de la stratégie du Secteur rural et celle de la stratégie nationale du développement durable qui a abouti à la définition des choix stratégiques.

La révision de la stratégie de développement du secteur rural a été validée et porte à trois le nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable. Toutefois, il faut relever que l'objectif de « Susciter la prise en compte du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles » reste très ambitieux, car à l'échéance de 2016, l'élaboration de la troisième phase de la stratégie Nationale du Développement Durable sera encore en cours. Pour y parvenir, il faudra, sans toutefois négliger les autres actions prévues dans le programme 362, continuer à mettre un accent particulier sur l'action 3 relative au

renforcement de la sensibilisation environnementale. Dans cette perspective, la mise en œuvre du programme national de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, qui est un ensemble de plans d'actions destinés aux acteurs des différents secteurs d'activité et zones géographiques du Cameroun est une opportunité qu'il conviendra de saisir. Une budgétisation sectorielle pour une période de 05 ans a été esquissée pour la mise en œuvre dudit programme. Celle-ci fait ressortir un besoin de FCFA 10 milliards. Les fonds nécessaires seront affectés aux différents départements ministériels identifiés dans le programme. Ces derniers auront besoin de l'appui du parlement dès l'exercice budgétaire 2016. Autrement dit, si les fonds ainsi sollicités sont alloués à ces acteurs, nul doute que l'objectif de ce programme sera atteint.

Par ailleurs, il convient de réitérer que, l'intitulé de ce programme ne nous semble pas concorder avec ses actions. Peut-être faudrait-il le reformuler en « Promotion du Développement Durable » et transformer la gestion durable de la biodiversité en Action au sein de laquelle seront captées toutes les tâches qui sont menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité et ses protocoles.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	1	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	75%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 573 252 397	CP 523 252 397
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 119 622 603	Ecart CP 119 622 603
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 456 650 919	CP 456 650 919
TAUX DE CONSOMMATION	87,27 %	87,27 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Au plan des réalisations, on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production du rapport diagnostic sur les synergies d'action de collecte de l'information pour l'alimentation des différents centres d'échanges d'information fonctionnels et en création ; - Réalisation du projet de « Transfert de la base de données sur la biodiversité du CHM du Maroc au CHM du Cameroun et formation à l'utilisation de ladite base de données » ; - Mise à jour de la liste des espèces envahissantes ; - Conception en cours d'une base de données pour l'archivage des espèces envahissantes ; - Production du rapport sur la définition des choix stratégiques en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable. - Production du Plan d'Urgence sur les OVM et ses Mesures de Réponses 	

PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"> - En 2016, il est envisagé : - Validation du rapport sur la définition des choix stratégiques dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale du développement durable - Finalisation de la stratégie nationale de développement durable (phase 3 : consultation, appropriation et élaboration du Plan d'Intervention Prioritaire); - de porter à trois au moins, le nombre de bases de données thématiques dans le SIE ; - de rendre opérationnel le module cartographique du Système d'Information sur la Biodiversité et de renforcer les capacités des administrateurs de ce système ; - d'amorcer le travail de la création du portail des centres d'échanges d'information ; - de diffuser le manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'APV-FLEGT, - de renforcer les capacités du personnel du MINEPDED impliqué dans le processus d'obtention des AROE ainsi que certains opérateurs privés ; - poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent ; - de poursuivre le processus d'opérationnalisation des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES - de renforcer le cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au Cameroun - poursuivre la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte ; - d'affiner les outils de collecte des données en vue de l'élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, de la conception d'autres bases de données thématiques pour le SIE et de l'élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ; - poursuivre la mise en œuvre du NBSAP II ; <p>assurer un meilleur contrôle des Organismes Vivants Modifiés (OVM) et autres espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire national.</p>
----------------------	---

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES									
OBJECTIF	Accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les domaines de la vie publique, avec une attention particulière sur les grands projets en cours ou projetés tels que les barrages, les ports en eau profonde, les chemins de fer, les chantiers miniers et routiers								
Indicateur	Intitulé:	niveau de mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 20%	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2014							
	Valeur de référence:	30.0							
	Année cible:	2016							
	Valeur Cible	60.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	12							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	290 875 000	290 875 000	264 469 803	264 469 803	200 748 960	200 748 960	69,02 %	69,02 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- Nécessité de poursuivre la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les projets de développement économique et social ;</p> <p>mise en branle des grands projets d'infrastructures du pays, avec une attention particulière accordée aux grands projets d'infrastructures en cours ou projetés tels que les barrages, les ports en eau profonde, les chantiers miniers, les infrastructures routières et ferroviaires.</p>								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>En ce qui concerne le renforcement des évaluations environnementales, l'on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de vingt-et-une (21) sessions du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) ; - Examen de cent quarante-six (146) rapports d'évaluations environnementales; - Organisation de seize (16) audiences publiques relatives aux évaluations environnementales ; - Examen de deux cent cinquante et un (251) termes de référence (TDR) relatifs aux évaluations environnementales. 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue régulière des sessions du CIE ; - réalisation quasi systématique des évaluations environnementales et sociales des projets ; - prise en compte des ressources allouées aux services déconcentrés ; 								
Perspectives 2016	<p>Pour l'année 2016, nous envisageons de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser le manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l' APV-FLEGT, - renforcer les capacités du personnel du MINEPDED impliqué dans le processus d'obtention des AROE ainsi que certains opérateurs privés de poursuivre le processus d'opérationnalisation des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES - renforcer le cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au Cameroun - poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent; <p>poursuivre l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels.</p>								

Action 02 DEVELOPPEMENT ET INSTITUTION D'UN SYSTEME NATIONAL DE MONITORING ET DE CONTRÔLE DES OVMs ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES										
OBJECTIF	Assurer un meilleur contrôle des OVMs et autres espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire national									
Indicateur	Intitulé:		Inventaires des OVMs repertoriés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 45,54%			
	Unité de mesure		nb							
	Année de référence:		2014							
	Valeur de référence:		0.0							
	Année cible:		2016							
	Valeur Cible		3.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		15 rapports sur les études; 01 rapport de formation.							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 %	100 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Caractère transfrontière des mouvements des organismes vivants modifiés ; - Mise en place d'un mécanisme permettant d'intensifier la surveillance, le contrôle et d'assurer la traçabilité de ces organismes.. 									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Production du rapport de l'étude pour la mise en place d'un cadre institutionnel de contrôle et de suivi des OVM qui sera validée en 2016 ; - Mise à jour de la liste des espèces envahissantes ; - Conception en cours d'une base de données pour l'archivage des espèces envahissantes ; - Production du rapport de l'état des lieux et du diagnostic en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable. - Production du Plan d'Urgence sur les OVM et ses Mesures de Réponses. - Un projet de plan de communication national sur la biosécurité a été développé. - Un rapport sur la prise de décisions axée sur les risques que posent les invasions biologiques ; - La liste noire et blanc des espèces envahissantes a été développée ; - Un rapport sur le réseau de monitoring d'espèces envahissantes a été développé. 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Respect par le consultant de son cahier de charges ; Mobilisation effective des fonds de contrepartie									
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la mise en place d'un système national de monitoring et de contrôle des OVM et espèces exotiques envahissantes, à travers : <ul style="list-style-type: none"> - la formation des acteurs clefs (Personnels du MINEPDED, personnels de la Douane, MINADER, MINFOF, MINRESI, MINEPIA, MINMIDT, ONG) ; - la validation et l'alimentation de la base de données des espèces envahissantes. 									

Action 03 RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Poursuivre la conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable							
Indicateur	Intitulé:		nombre de personnes sensibilisées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 9,21%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		200.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		380.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		35					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	95 000 000	95 000 000	89 999 997	89 999 997	89 999 997	89 999 997	94,74 %	94,74 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable n'est pas encore optimal. - Poursuite de la sensibilisation des populations sur les grandes thématiques environnementales. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - 863 clubs des amis de la nature (CAN) soutenus matériellement et financièrement par le MINEPDED; 05 campagnes de sensibilisation organisées à l'occasion de la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement (journée mondiale de l'environnement, journée mondiale de la biodiversité, journée mondiale de lutte contre la désertification, journée internationale des zones humides, journée mondiale de l'ozone). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des Délégués Régionaux du MINEPDED des crédits pour l'appui des CAN et mobilisation des ressources nécessaires à la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement ; - Engouement de plus en plus croissant des jeunes aux questions environnementales ; 							
Perspectives 2016	<p>A l'horizon 2016, nous envisageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser et entamer la mise en œuvre du plan national de sensibilisation et d'éducation environnementale (PNSEE); - Organiser les campagnes de sensibilisation du public lors des journées mondiales relatives à l'environnement; <p>Intensifier l'encadrement et l'appui des CAN.</p>							

Action 04 PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF	Elaborer et rendre opérationnel la stratégie nationale sur le développement durable							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de plans directeurs sectoriels du développement durable élaborés et validés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		2.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	146 000 000	96 000 000	134 869 030	84 869 030	82 313 530	82 313 530	96,99 %	96,99 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mission nouvellement attribuée au MINEPDED ; - démarrage des grandes réalisations annoncées par le Chef de l'État - nécessité de préserver le capital naturel. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Production du rapport sur la définition des choix stratégiques en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions contractuelles par le consultant ; - Marché exécuté et ordonnancé - AE pluriannuelle 							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du rapport sur la définition des choix stratégiques dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale du développement durable - Finalisation de la stratégie nationale de développement durable (phase 3 : consultation, appropriation et élaboration du Plan d'Intervention Prioritaire); - Révision de l'indicateur de l'action, car le libellé actuel ne permet pas d'appréhender la dynamique de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable sur laquelle le MINEPDED peut être objectivement évalué. 							

Action 05 DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Rendre disponible les données existantes (officielles/fiables) en matière d'environnement							
Indicateur	Intitulé:		Rendre disponible les données existantes (officielles/fiables) en matière d'environnement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 66,66%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		3.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		2						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	141 000 000	141 000 000	63 913 567	63 913 567	63 413 567	63 413 567	99,22 %	99,22 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - données existantes dans le domaine de l'environnement produites et détenues par plusieurs acteurs ; - données très peu accessibles pour l'exploitation. Centralisation des informations à travers un système d'information environnementale (SIE)							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Production du rapport diagnostic sur les synergies d'action de collecte de l'information pour l'alimentation des différents centres d'échanges d'information fonctionnels et en création ; Transfert de la base de données sur la thématique « biodiversité » du CHM du Maroc au CHM du Cameroun et formation des enseignants et des chercheurs des universités et des instituts de recherche à l'utilisation de ladite base de données. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - la tenue de l'atelier de concertation des Points Focaux des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement et de l'atelier régional pour les pays africains sur le Centre d'Echange d'Information (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ont abouti aux résultats obtenus ; - le déploiement du Système d'Information sur la Biodiversité a permis la mise en ligne des informations sur 1140 espèces animales et végétales et le renforcement des capacités de 20 utilisateurs du système ; apport de l'investissement pour l'acquisition du matériel technique de collecte des données environnementales.							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, - conception de bases de données thématiques pour le SIE ; - opérationnalisation du module cartographique du Système d'Information sur la Biodiversité du Cameroun ; - élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ; - Porter à trois au moins, le nombre de bases de données thématiques dans le SIE ; Amorcer le travail de la création du portail des centres d'échanges d'information.							

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 363

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET
SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Responsable du programme

ENOH PETER AYUK
Directeur des Normes et du Contrôle

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 363 du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable a été exécuté dans un contexte général caractérisé par :

- La mise en œuvre de la recommandation de la 5ème session du Cameroun Business Forum (CBF) du 05 mars 2014 relative à la coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes traduit par le décret n° 2014/2379/PM du 20/08/2014 fixant les modalités de coordination des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes
- La poursuite de la répression des contrevenants dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint N° 004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables,
- L'insécurité transfrontalière matérialisée par les attaques terroristes dont fait face le pays
- Le faible niveau de la sensibilité environnementale des opérateurs économiques
- L'insuffisance des moyens financiers affectés à la mise en œuvre du Programme
- La gestion non écologique des déchets et substances chimiques,
- L'insuffisance des textes juridiques et normatifs visant à amener les installations industrielles, commerciales et les ménages à mieux gérer leurs déchets.

Les pollutions et nuisances diverses notamment par les emballages plastiques sont dues au non-respect et à la faiblesse des textes réglementaire qui ont été pris jusqu'à présent et qui ne sont pas assez coercitifs (la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et ses textes d'application).

Par ailleurs, le non-respect et l'insuffisance des référentiels environnementaux d'application nationale notamment les normes techniques, (les valeurs limites de rejet dans les différents milieux récepteurs, les valeurs seuils); les normes de qualités environnementales ; les normes d'analyse et d'essais ; les normes fondamentales (normes sur l'étiquetage, métrologie, symboles, terminologie) ainsi que les directives favorisent la génération des pollutions par les acteurs économiques (installations industrielles, ménages,).

Enfin, la lenteur dans l'homologation des normes environnementales et procédure d'inspection des installations industrielles et commerciales au Cameroun et l'absence des moyens de contraintes pour la libération des amendes dues, freinent la mise en œuvre efficace de la lutte contre les pollutions et nuisances.

C'est dans ce contexte que le Programme technique 363 du MINEPDED intitulé « lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses » a été élaboré avec pour objectif de réduire lesdits effets par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques.

OBJECTIF	Réduire les pollutions et nuisances environnementales par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques	
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	40.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible Année cible:	60.0 2016
ACTIONS DU PROGRAMME	<p>Action 01: ELABORATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES, DES NORMES ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES</p> <p>Action 02: RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE</p> <p>Action 03: APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS</p> <p>Action 04: MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LES SUBSTANCES CHIMIQUES ET DANGEREUSES</p> <p>Action 05: GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET OU DANGEREUX</p>	
DOTATIONS INITIALES	AE 794 875 000	CP 794 875 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	ENOH PETER AYUK, Directeur des Normes et du Contrôle	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement a prévu des dispositions sur la protection de l'atmosphère, des eaux continentales, des plaines d'inondations, du littoral et des eaux maritimes, des sols et sous-sols, des établissements humains et sur les installations classées dangereux, insalubres ou incommodes et des activités polluantes. Cette loi a également fixée des orientations pour les mesures incitatives et répressives sur la protection de l'environnement. C'est dans ce contexte :

- Qu'est organisée la répression contre les emballages plastiques non conformes ;
- Que sont organisés les inspections et contrôles environnementaux des installations industrielles et commerciales ;
- Que des dispositions sont prises pour élaborer et compléter l'arsenal juridique et normatif relatif à la protection de l'environnement, à travers la prise des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Que l'appui financier aux communes dans la répression contre les emballages plastiques non conformes ;
- Que l'appui technique aux communes dans l'assainissement urbain est envisagé et,
- Que la Gestion rationnelle des déchets et produits chimiques, toxiques et/ou dangereux est effectuée.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	1824 Installations sur 2012 inspectées respectent la réglementation environnementale	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	13,33%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 682 013 132	CP 682 013 132
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 112 861 868	Ecart CP 112 861 868
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 634 775 607	CP 634 775 607
TAUX DE CONSOMMATION	93,07 %	93,07 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ce résultat peut se justifier par le fait qu'avec la nouvelle donne des inspections telle que définie par le décret n° 2014/2379/PM du 20/08/2014 fixant les modalités de coordination des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes, tous les établissements de 1er, 2ème et 3ème classes font désormais l'objet des inspections ce qui n'était pas le cas par le passé.	
PERSPECTIVES 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la répression contre les emballages plastiques non conformes (à travers l'approvisionnement pour le fonctionnement des comités à l'échelle régionale et départementales) ; - Opérationnaliser le Comité National des Inspections ; - Renforcer les capacités matérielles et intellectuelles des Inspecteurs et Contrôleurs environnementaux ; - Renforcer les capacités des personnes intervenant dans la gestion du contentieux environnemental à la rédaction des documents contentieux, mémoires et conclusions ; - Sensibiliser les magistrats sur la législation environnementale ; - Doter la Cellule du Contentieux des moyens supplémentaires pour un meilleur suivi des affaires pendantes devant les cours et tribunaux ; - Poursuivre l'élaboration les textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement - Elaborer de nouvelles normes, directives, et procédures environnementales ; - Homologuer les normes existantes ; - appliquer l'article 18 alinéa 1 du décret n°2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteurs et contrôleurs de l'environnement ; - Opérationnaliser la capacité des inspecteurs et contrôleurs à la pose des scellés aux structures réfractaires au paiement des amendes issues des inspections et contrôles environnementaux ; - Susciter l'opérationnalisation par l'autorité compétente du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable ; - Signer les conventions de partenariat avec les CTD pour un meilleur suivi de la gestion des déchets ménagers ; - Budgétiser les fonds de contrepartie pour la mise en œuvre des conventions Internationales de lutte contre la pollution et les produits chimiques dangereux ; - Renforcer les capacités du personnel en charge du recouvrement, sur les techniques de recouvrement des recettes ; - Acquérir des appareils de mesures des paramètres environnementaux (sonomètres, analyseurs de particules de fumées) - Mettre en œuvre les Conventions Internationales de lutte contre la pollution due aux produits chimiques dangereux à travers les projets tels que « le projet de réduction des PCB » et « le projet d'élimination des pesticides obsolètes » contribueront à diminuer les quantités de produits chimiques dangereux en circulation au Cameroun. <p>NB : Suite à la fusion des actions 4 et 5 découlant du PPA 2014, il ne reste plus que quatre (04) actions.</p>	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 ELABORATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES, DES NORMES ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES									
OBJECTIF	Produire des textes juridiques et normatifs qui visent à amener les installations à mieux gérer leurs déchets								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de textes juridiques/normes élaborés et signés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 13,33%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2013						
	Valeur de référence:		7.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		15.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		15						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	32 000 000	32 000 000	31 930 000	31 930 000	31 929 998	31 929 998	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	insuffisance des textes juridiques et normes environnementales ;								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration en régie de trois (03) projets de texte - Elaboration de deux (02) directives environnementales sur les anciennes décharges de déchets 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources financières insuffisantes pour la réalisation de l'activité d'élaboration des textes d'application de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement - Ressources financières insuffisantes pour la réalisation de l'activité d'élaboration des normes, directives et procédures environnementales 								
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, - Poursuite de l'élaboration et de l'homologation des normes environnementales ; - Poursuite de l'élaboration et de la validation des directives environnementales. 								

Action 02 RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Améliorer la couverture nationale, la fréquence et l'efficacité des inspections et des contrôles environnementaux							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de postes de contrôle environnemental créés et fonctionnels					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2014						
	Valeur de référence:	0.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	30.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	0						
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'inspections effectuées					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 111,77%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2014						
	Valeur de référence:	600.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	1800.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	2012						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	355 375 000	355 375 000	326 608 147	326 608 147	290 660 484	290 660 484	88,99 %	88,99 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du décret N°2014/2379 du 20 août 2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ; - mise en application de l'arrêté N° 001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets ; - nécessité de mettre en place une police environnementale de proximité dans les circonscriptions administratives du fait de la recrudescence des emballages plastiques interdits, la protection des zones à écologie fragile et le contrôle des biens et services, la circulation des déchets - mise en œuvre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables, 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des missions conjointes de contrôle et d'inspections environnementaux au sein de 2012 établissements classés ; - contrôles de conformité des emballages plastiques (87 tonnes saisies dans les dix (10) régions ; - Réalisation de six (06) missions de recouvrement dans 435 entreprises - recouvrement de 135 000 000 F CFA d'amendes et perception de 32 836 500 F CFA issue de la répression des contrevenants dans le cadre de la lutte contre les emballages plastiques non conforme ; - 118 notifications d'amende, 17 affaires enrôlées devant les cours et tribunaux et cinq décisions de justice rendues Formation de 130 Inspecteurs et Contrôleurs ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - l'application du décret de 2014/2379 du 20 août 2014 a permis d'élargir le champ d'action des inspections environnementales qui intègre dorénavant les établissements classés de 2ème et 3ème classe - l'intensification du contrôle de conformité des emballages plastiques par les comités régionaux, les unités opérationnelles, les équipes d'appui et les inspecteurs et contrôleur de l'environnement dans le cadre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables ; - La non signature de l'acte réglementaire portant création des postes de contrôle environnemental 							

Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none">- Intensification de la répression contre les emballages plastiques non conformes ;- Renforcement des missions d'inspection et de recouvrement des amendes sur tout le territoire national ;- Faire le plaidoyer pour la création des postes de contrôle environnemental.- Capacité les inspecteurs à la pose des scellés sur des installations récalcitrantes au paiement des amendes
-------------------	---

Action 03 APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

OBJECTIF	Préparer le cadre de partenariat entre le MINEPDED, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres parties prenantes dans l'assainissement urbain et le traitement des déchets ménagers et spéciaux							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signé entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure							
	Année de référence:	2013						
	Valeur de référence:	0.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	10.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	213 500 000	213 500 000	129 474 985	129 474 985	129 474 985	129 474 985	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en application des textes relatifs aux transferts des compétences aux CTD ; - Mise en application du décret N°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets, et ses textes d'application 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une mission de suivi-évaluation des Plans de Gestion des Déchets de certaines structures détentrices du Permis Environnemental (57), dans les villes de Douala, Yaoundé et Bafoussam ; - Tenue de vingt-un (21) sessions du Comité d'examen des dossiers de demande de Permis Environnemental à l'issue desquelles cent vingt-deux (122) PE ont été délivrés soit sept (07) Permis Environnementaux en matière de gestion des déchets dangereux, cinquante-sept (57) Permis Environnementaux en matière de gestion des déchets non dangereux, cinquante-sept (57) Permis Environnementaux en matière d'importation, de fabrication et de commercialisation des emballages non biodégradables et un (01) Permis Environnemental en matière de gestion des DEEE ; - production de cent (100) carnets de manifestes de traçabilité des déchets. A l'issue de laquelle, trente-deux (32) carnets de manifestes de traçabilité des déchets ont été distribués ; - Accompagnement de 30 Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans le cadre de la lutte contre les matières plastiques ; - Appui technique et financier des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnels de lutte contre les déchets plastiques ; Elaboration en régie d'un (01) draft du guide d'élaboration du plan communal de gestion de déchets 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Convention de collaboration avec les CTD non encore signées du fait de la non validation du guide d'élaboration d'un plan communal de gestion de déchets. Néanmoins, le cahier des charges prévu dans ce sens est mis en œuvre à travers la dotation à 134 communes d'un montant de 4.000.000 FCFA par commune.							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Valider le guide d'élaboration d'un plan communal de gestion de déchets ; - Signer 06 conventions de collaboration avec les CTD pour l'assainissement urbain ; - lancer la campagne de sensibilisation sur la réglementation en vigueur en matière de gestion des déchets sur tout le territoire national ; - tenir une réunion de concertation des Parties Prenantes/MINEPDED sur la mise en œuvre des textes relatifs à la gestion des déchets ; - poursuivre l'appui des CTD dans le cadre de la lutte contre les matières plastiques ; poursuivre l'appui technique et financier des comités régionaux, départementaux et des unités opérationnels de lutte contre les déchets plastiques. 							

Action 04 MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LES SUBSTANCES CHIMIQUES ET DANGEREUSES								
OBJECTIF	Lutter contre la pollution et les substances chimiques et déchets dangereux de toute origine							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de projets réalisés dans le cadre de mise en oeuvre de ces conventions				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2013					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		5.0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)								
Perspectives 2016								

Action 05 GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET OU DANGEREUX									
OBJECTIF	Protéger la santé et l'environnement des effets néfastes des produits chimiques et des déchets								
Indicateur	Intitulé:	Quantité de produits chimiques et déchets toxiques éliminés de manière écologique					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 225,8%		
	Unité de mesure	t							
	Année de référence:	2014							
	Valeur de référence:	5.0							
	Année cible:	2016							
	Valeur Cible	13.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	2258 tonnes							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	194 000 000	194 000 000	194 000 000	194 000 000	182 710 140	182 710 140	94,18 %	94,18 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en application du décret n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, collecte, stockage, de transport, récupération, recyclage, traitement et d'élimination finale des déchets - Mise en application de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED-MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 - Mise en place des Comités Régionaux, Départementaux et des équipes opérationnelles de terrain pour la lutte contre les emballages interdits - Exécution du Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm Respect des engagements et obligations internationaux en matière de gestion de déchets et produits chimiques								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Les activités majeures menées dans le cadre de cette action se résument comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - production du rapport sur l'étude de faisabilité du Programme National de Gestion des Déchets - actualisation et validation du plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm lancement du projet d'élimination des pesticides POP et obsolètes.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - les données qui renseignent l'indicateur proviennent de l'exploitation des informations contenues dans les manifestes de traçabilité de déchets produits et traités par les entreprises détentrices de permis environnementaux en matière de gestion de déchets ; - Formation de 50 techniciens de froid et climatisation ; - Acquisition de 30 appareils de mesure d'épaisseur des emballages plastiques ; - Collectes des données sur les nouveaux POP 								
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du rapport de l'étude de faisabilité du Programme National de Gestion des Déchets ; - Mise en place d'une base de données de gestion des déchets et des produits chimiques ; - Actualisation de la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques ; - Elimination des stocks de pesticides ; - Organisation des missions de suivi des plans de gestion des déchets des détenteurs de permis environnemental. 								

2015

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 364

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable du programme

AKWA PATRICK KUM B
Directeur des Affaires Générales

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le MINEPDED est confronté à trois difficultés majeures à savoir: (i) l'insuffisance des locaux tant au niveau des organes centraux et déconcentrés, (ii) le manque qualitatif et quantitatif de personnels et (iii) la mobilisation insuffisante et dans les délais des ressources financières pour assumer son mandat d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'environnement. Ce programme support va contribuer à renforcer et à soutenir la mise en œuvre des actions et activités dévolues aux programmes opérationnels. Dans le même temps, il veillera à renforcer les aspects liés à la gouvernance, à la prise en compte de l'aspect genre, et à faciliter à asseoir les infrastructures pour un meilleur cadre de travail.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise en œuvre des actions du MINEPDED
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	75.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	80.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED Action 02: GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED Action 03: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION Action 04: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE Action 05: AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE Action 06: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 07: DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED Action 08: CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED Action 09: CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED Action 10: COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED Action 11: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 242 550 000	CP 2 242 550 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	AKWA PATRICK KUM B, Directeur des Affaires Générales	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le plan d'actions prioritaires du MINEPDED a retenu dans le programme support tel que recommandé par le CIEP, onze actions : Coordination et suivi des activités des services , Gestion financières et budgétaires , Etudes stratégiques et planification, Développement du système d'information statistique, Amélioration du cadre de travail, Développement des ressources humaines, Développement des TIC, Contrôle et audit interne, Conseil juridique, Communication et relation publique et Gestion des ressources documentaires.

La mise en œuvre de ces actions a permis respectivement d'organiser la cérémonie de présentation des Vœux au Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et au Ministre délégué auprès du MINEPDED , cérémonie au cours de laquelle l'année 2015 a été placée sous le thème : « la Responsabilisation, la Performance et l'Evaluation du commis de l'Etat » à l'effet du rappel au travail permanent du commis de l'Etat dans le cadre de sa compétence. La mise en œuvre de ce programme a aussi permis de poursuivre l'amélioration du cadre de travail notamment avec la construction de certaines délégations départementales et régionales, l'acquisition des équipements informatiques et mobiliers pour les services centraux et déconcentrés ; d'entamer l'élaboration du manuel de procédures administratives dont le guide de l'utilisateur, de produire les différents documents de planification issus de la Chaîne PPBS ; de préparer la Participation du Cameroun à la 21ème Conférence des Parties à Paris (COP21) portant sur le Climat et enfin de poursuivre le processus d'Initiative à Résultats Rapides (IRR) pour réduire les divers dysfonctionnements constatés.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015

Le programme support du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable avait pour objectif d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du MINEPDED. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif majeur, il a été retenu comme indicateur le taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINEPDED dont la cible en 2015 a été fixée à 80%.

Au terme de l'année 2015 et compte tenu du niveau d'exécution des trois programmes opérationnels du département, il apparaît un taux de réalisation des activités annuelles du programme support se situant aux alentours de 89,47%. Ce qui permet au MINEPDED, à la dernière année de mise en œuvre de son programme budgétaire triennal (2013 – 2015), de se rapprocher d'un taux de réalisation de l'indicateur de 69,39% par rapport à la cible projetée dès le départ, à savoir 80%.

Cette performance a été possible, en dépit des contraintes d'ordre matériel, logistique, financier, humain et institutionnel ou fonctionnel, non rédhibitoires, grâce au cadre de travail du personnel qui a été amélioré et a permis d'assurer le fonctionnement harmonieux des services, d'honorer la représentativité du Cameroun aux Conférences Régionales et Internationales, d'assurer la formation des cadres, de remplir bon nombre d'attributions classiques dévolues au dit programme.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	2 242 550 000 FCFA	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	52,57%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 201 017 283	CP 2 201 017 283
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 41 532 717	Ecart CP 41 532 717
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 006 898 221	CP 2 006 898 221
TAUX DE CONSOMMATION	91,18 %	91,18 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	l'indicateur du programme est en dessous de la référence et de la cible, ceci s'explique par la prise en compte des FINEX (1.500.000.000) dans le résultat technique obtenu.	
PERSPECTIVES 2016	Nous envisageons optimiser la consommation des crédits qui seront alloués en 2016 si les engagements démarrent dans les délais prescrits.	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED									
OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures								
Indicateur	Intitulé:	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au minepded						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 52,57%	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2014							
	Valeur de référence:	75.0							
	Année cible:	2016							
	Valeur Cible	95.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	50%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	525 127 000	525 127 000	527 430 246	527 430 246	526 129 245	526 129 245	99,75 %	99,75 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la politique gouvernementale en matière de lutte contre les emballages plastiques non conformes - Des virements de crédits pour soutenir certaines activités non budgétisées dans le PTA 2015 (lutte contre les emballages plastiques non conformes, participation de la délégation camerounaise à la 21ème Conférences des Parties sur le Climat à Paris) 								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la cérémonie de présentation des Vœux au MINEPDED et au Ministre délégué auprès du MINEPDED au cours de laquelle le Ministre a placé l'année 2015 sous le signe de « la Responsabilisation, la Performance et l'Evaluation du commis de l'Etat » ; - Descentes pour la répression dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 (Douala, Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Ebolowa et Maroua) ; - Tenue de 19 sessions du comité interministériel sur l'environnement (CIE). 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure coordination des services - Désignation des responsables des différentes actions. 								
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des activités des services centraux et déconcentrés, régulièrement suivies et évaluées au MINEPDED ; - Mise en place d'un dispositif de pilotage plus performant ; - Responsabilisation individuelle accrue de chaque commis de l'Etat au ministère. 								

Action 02 GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes du MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:		Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 33,33%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		12.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		4						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	63 000 000	63 000 000	67 439 999	67 439 999	67 439 999	67 439 999	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en place des acteurs du Budget Programme ; - Suivi de l'exécution du budget programme 2015 ; - Retard dans la consolidation des informations de consommation des crédits alloués aux services déconcentrés. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'exécution du Plan de Travail Annuel 2015 ; - Production du rapport d'exécution physico-financier de l'exercice 2015 ; - Participation aux pré et conférences budgétaires 2015 ; - Poursuite de l'appropriation du logiciel PROBMIS dans le cadre de l'exécution du budget 2015. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre globalement satisfaisante, au regard de la mobilisation des différents acteurs du budget programme dans le processus d'exécution, du suivi et d'évaluation des dotations budgétaires allouées à chaque programme ; - Résultats obtenus malgré les faibles quotas budgétaires alloués pour les dépenses courantes aux services centraux. 							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise à disposition des ressources nécessaires pour le suivi des PGES par les comités départementaux ; Mise à disposition des ressources nécessaires pour les structures opérationnelles de lutte contre les emballages plastiques non conformes sur l'étendue du territoire national. 							

Action 03 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:		Documents de planification et de programmation produits annuellement les délais au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 33,33%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		9.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		3						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	67 425 000	67 425 000	60 323 382	60 323 382	60 173 382	60 173 382	99,75 %	99,75 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement de la chaîne PPBS prescrite par une circulaire du MINEPAT - Elaboration du deuxième rapport annuel de performance. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Production de la Revue d'actualisation des Programmes ; - Evaluation de la chaîne des résultats ; - Production du cadre de dépenses à moyen terme ; - Production du projet de performance des administrations du MINEPDED ; - Production du rapport annuel de performance 2014 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en compte de l'accompagnement des sectoriels en charge de l'économie et des finances. - Activités exécutées et ordonnancées 							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre une maîtrise plus accrue de la compréhension de l'élaboration des outils de planification - Accentuer le volet coopération. 							

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques							
Indicateur	Intitulé:		Annuaire statistique produit annuellement au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		3.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	21 000 000	21 000 000	19 899 863	19 899 863	19 899 863	19 899 863	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système national d'informations statistiques (SNIS) de l'Etat ; - Pallier aux insuffisances en matière de disponibilité des données statistiques ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Production des rapports annuels d'activités ; - Formation de six cadres du MINEPDED sur la production statistique à l'ISSEA en mars 2015 ; - Mise en place d'un système de remontée de l'information statistique au MINEPDED ; - Conception des outils de collecte des données pour la production de l'annuaire statistique ; - Collecte des données statistique sur le toute l'étendue du territoire national ; - Traitement des données collectées en cours en vue de la production de l'annuaire ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des missions de collectes des données pour la production de l'annuaire statistique ; - Traitement des données collectées en cours 							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite de la formation des membres impliqués dans le système statistique du MINEPDED ; - rendre fluide la circulation de l'information statistique au MINEPDED ; - production de l'annuaire statistique. 							

Action 05 AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 66,66%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		75.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		50%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 382 598 000	1 382 598 000	1 351 398 000	1 351 398 000	1 162 336 133	1 162 336 133	86,01 %	86,01 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de renouvellement du parc mobilier du MINEPDED ; - Poursuite de l'amélioration des conditions de travail du personnel. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des équipements informatiques des services (10 ordinateurs complets, un (01) Onduleur On line double conversion de 40KVA NITRAM, trois (03) ONDULEUR NITRAM US10010T 10 KVA / 7 KW, dix (10) ONDULEUR NITRAM-UPS 600VA, un (01) Photocopieur Canon image RUNNER 2202N, dix (10) Imprimante HP LaserJet Pro 400 M401d, un (01) Serveur HP ProLiant DL380e Gen8, dix (10) licence Microsoft Windows 7 Professional w/SP1 Licence, dix (10) licence Microsoft Office Professional 2013, dix (10) licence Symantec OEM/Norton Internet Security 2015/FR CD Win 1pk. - Acquisition de 05 véhicules pick up aux services déconcentrés à travers le marché N°00023/M/MINEPDED/CMPM-2015 DU 20 NOVEMBRE 2015 (SDRE, DR SUD, DD Diamaré, DD Mayo – Kani, DD Ndé, DR Sud – Ouest) ; Poursuite des constructions de les Délégations Régionales du Nord et du Littoral, des Délégations Départementales du Mayo Danay, du Mayo –Tsanaga et du Haut Nyong. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure appropriation des procédures de passation des marchés qui a permis l'effectivité de certaines activités objets des marchés et lettres commandes ; - Renforcement en matériel informatique de certaines délégations départementales qui n'en disposaient pas. 							
Perspectives 2016	Poursuite du processus de construction des services déconcentrés et d'acquisition des durables.							

Action 06 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines au MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 84,21%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		80.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		95.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		80						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	39 800 000	39 800 000	34 200 000	34 200 000	31 168 806	31 168 806	91,14 %	91,14 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la prise en main des personnels nouvellement nommés (personnels nommés fin 2014 et année 2015) ; - Prise en charge du personnel mis à la disposition du MINEPDED par le MINFOPRA au cours de l'exercice 2015 ; - Renforcement des capacités des personnels existants. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Formations dans les domaines de : GAR, secrétariat, éthique et déontologie, protocole, inspections environnementales, soldes et carrières, manipulation GPS, télédétection, inventaires forestiers, évaluation de la biomasse forestière et des stocks de carbone, mécanisme de financements de bailleurs, montages et gestions des projets, analyse des bases de données ACCESS. - Formation sur le Budget – Programme des Responsables des services centraux et déconcentrés du MINEPDED ; - Renforcement des capacités des Chefs de Services des Affaires Générales et de certains responsables des services centraux du MINEPDED en techniques et méthodes de la Chaîne PPBS (Planification – Programmation – Budgétisation – Suivi évaluation) - préparation des actes liés à la gestion des personnels (250 dossiers pris en charge sur le plan de la solde) - création d'un fichier physique et électronique fiable connecté au NTIC - Développement et conception des cartes professionnelles et d'inspecteurs - Préparation de la commission paritaire d'avancement catégoriel au choix des agents décisionnaire - Préparation de l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du comité sectoriel d'assainissement du fichier solde et personnel <p>Programmation de la sensibilisation et de l'appropriation du nouveau système d'évaluation des performances professionnelles des Agents Publics du MINEPDED</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation entre le personnel en attente d'affectation et les postes restants à pourvoir ; - Taux d'exécution globalement satisfaisant au regard des postes de responsabilités qui restent à pourvoir (moins de 15%). 							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre du plan de formation ; - Mise à jour du fichier solde (cohérence SIGIPES II) ; - Poursuite des nominations aux postes vacants ; - sensibilisation et de l'appropriation du nouveau système d'évaluation des performances professionnelles des Agents Publics du MINEPDED ; - Mise à jour du fichier carrière. 							

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs entres différentes structures du ministère							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur (informatique) au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		30.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		75.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en application de certaines dispositions de la réorganisation du Gouvernement de 2011 ; - Orientations et directives de l'ANTIC. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Relance du recrutement en cours d'un consultant en vue de l'élaboration du schéma directeur informatique du MINEPDED ; - Maintenance des 10 sites régionaux interconnectés ; - Acquisition d'un « <i>Transerver</i> » pour contrôler le débit internet. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de maintenance dans toutes les dix délégations régionales ; - Maintenance du site web. 							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le processus de recrutement du consultant pour la réalisation du SDI ; - Elaborer le SDI. 							

Action 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports de mission au minepded				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 33,33%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		12.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	61 600 000	61 600 000	61 448 685	61 448 685	61 273 685	61 273 685	99,72 %	99,72 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la Cellule de Lutte contre la corruption ; - Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption ; - Audit interne des services centraux et déconcentrés ; - Recherche de la transparence dans les inspections environnementales. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Production de 04 rapports trimestriels de missions d'inspections ; - Exploitation des documents physiques pour la Direction des Normes et du Contrôle (DNC), la Direction de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles (DCGR), la Division des Etudes, des Projets et de la Coopération (DEPC), la Cellule de Suivi (CS) et les délégations départementales du Centre; - Actions pilotes ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration des standards de service et promotion des jalons d'intégrité avec l'accompagnement d'un consultant. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la présentation des dossiers ; - Respect de la déontologie administrative ; - Exhaustivité dans la mobilisation des ressources. 							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle interne et évaluation des services centraux et déconcentrés, des programmes, projets et structure sous tutelle, - Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption dans le sous-secteur Environnement (Renforcement des capacités des membres de la CLCC sur la lutte contre la Corruption ; Mise en place des Initiatives à Résultats Rapides pour la lutte contre la corruption dans deux régions) ; - Exploitation du rapport de la CONAC en rapport avec les activités relevant du domaine du Ministère. 							

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED

OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements au MINEPDED							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de projets de texte élaborés dans les délais au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 86,66%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2014					
	Valeur Cible		75.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		65					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	18 000 000	18 000 000	17 999 878	17 999 878	17 599 878	17 599 878	97,78 %	97,78 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'ensemble des Programmes du budget-programme du MINEPDED ; - Intensification des inspections, des contrôles et des répressions. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> ü <i>01 projet de texte</i> <ul style="list-style-type: none"> - Avant-projet de loi portant Fiscalité relative à la protection de l'environnement. ü <i>Répression des atteintes à l'environnement</i> <ul style="list-style-type: none"> - 105 notifications d'amende - 52 confirmations d'amende - 11 annulations d'amende - 11 dossiers relatifs au suivi du contentieux environnemental ayant donné lieu à 3 décisions de condamnation de trois stations-services TOTAL de Bafang. - 36 réductions d'amende, ü <i>Recours administratifs et contentieux</i> <ul style="list-style-type: none"> - Etat du Cameroun C/ MOMO Antoine (TOTAL Mbouda 1) - Etat du Cameroun C/ TEDONSAH (TOTAL Mbouda II) - Etat du Cameroun C/ TEDJO Joseph (OILIBYA Mbouda) - Etat du Cameroun C/ SONWA Hortense (station-service TOTAL Bafang - Bondja) - Etat du Cameroun C/ DJOUMESSI Patrick (station-service TOTAL Bafang - soudanaise) <p>Etat du Cameroun C/ BUN'S</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Dans le cadre de mise en œuvre de cette action, la majeure partie des dossiers de notification, de réduction, d'annulation, de moratoire de paiement d'amendes, ont porté sur les infractions relatives à la violation de la réglementation relative l'interdiction de la fabrication, l'importation, la commercialisation et la détention des emballages plastiques d'épaisseur inférieure à 61 microns.</p>							
Perspectives 2016	<p>La défense des intérêts de l'Etat en justice se fera à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rédaction des mémoires en défense ; - L'organisation des missions de suivi des procès dans les tribunaux ; - Le recrutement des avocats et des huissiers ; - Le paiement des frais de justice ; - La participation aux audiences. 							

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED

OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 24%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		50.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		75.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		18					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	31 000 000	31 000 000	27 897 365	27 897 365	27 897 365	27 897 365	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action est mise en œuvre dans un contexte où les activités phares du ministère après l'intégration de la notion du développement durable doivent être plus visibles.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Couverture médiatique de 18 évènements ci – après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 01 cérémonie de présentation des Vœux aux Ministres ; - 06 sorties campagnes de lutte contre les emballages plastiques ; - 05 journées mondiales (Biodiversité, Environnement, Désertification, Zones humides, couche d'ozone) ; - 01 participation du MINEPDED au Cameroon Investment FORUM au mois de Novembre 2015. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la cellule de communication dans les actions phares du Ministère ; 							
Perspectives 2016	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale au sein du MINEPDED ; - L'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux ; - La conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre ; - L'acquisition des équipements pour la réalisation des émissions et les reportages ; - La rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère. 							

Action 11 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires au ministère							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		25.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		20					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	22 000 000	22 000 000	21 979 865	21 979 865	21 979 865	21 979 865	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Traçabilité de ressources informationnelles destinées aux archives et à la documentation spécialisée dans le domaine de l'environnement ; - Cette action concoure à la mise en œuvre d'une plateforme dans laquelle il est formalisé le cadre des relations de partenariat à entretenir d'une part entre la SDDA du MINEPDED et les Archives Nationales du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) d'autre part ; - Instruction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement contenue dans la feuille de route de l'exercice 2011, prescrivant à tous les départements ministériels de mettre en application la Loi N°2000/010 du 19 Décembre 2000 régissant les Archives. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des documents des différentes structures des périodes 2014– 2015 ; - Transfert des documents des structures centrales à la bibliothèque du CIDE. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du local des archives en cours ; - Traduction des documents prioritaires dans les deux langues. 							
Perspectives 2016	la poursuite de la mise en place du système de classement de la documentation, la collecte, la centralisation et la conservation de la mémoire institutionnelle du MINEPDED, la consolidation et le renforcement de la gestion de la documentation sur l'environnement, la protection de la nature et le développement durable.							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Dans le but de réaliser la contribution attendue du sous-secteur « Environnement Protection de la Nature et Développement Durable » en vue d'atteindre les objectifs du DSCE, le MINEPDED a retenu comme objectif stratégique la prévention et la protection de l'environnement contre toutes formes de dégradation.

Pour atteindre cet objectif, le MINEPDED a retenu quatre programmes dont trois opérationnels et un support : lutte contre la désertification et les changements climatiques, gestion durable de la biodiversité, lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses, Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur environnement protection de la nature et développement durable.

Lutte contre la désertification et les changements climatiques :

Le taux de réalisation de ce programme s'élève à 52,50% de manière globale.

Gestion durable de la biodiversité

Trois sous-secteurs sur quatre prennent en compte le développement durable dans leur stratégie sous sectorielle.

Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses,

1880 Installations sur 2012 inspectées respectent la réglementation environnementale

Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur environnement protection de la nature et développement durable

La consommation au titre de l'exercice 2015 s'élève à 4 914 770 777 FCFA sur un montant de 7 161 000 000 FCFA soit un pourcentage de consommation de 68,63%.

Au regard des résultats obtenus il ressort clairement que le MINEPDED a fait des progrès remarquables dans la poursuite de ses objectifs stratégiques.

3.2. LEÇONS APPRISSES

L'année 2015 ayant été la dernière année de mise en œuvre du Budget Programme dans son premier triennat en conformité au nouveau dispositif de gestion des ressources de l'Etat, un certain nombre de leçons peuvent être retenues au nombre desquelles :

- Les départements ministériel restent confrontés aux difficultés d'appropriation des inputs et des outputs du budget programme ;
- Les retards observés dans la passation de certains marchés publics constituent une pesanteur dans l'efficacité dans la gestion de la commande publique ;
- Les retards dans la mise en exécution du budget a pour conséquence le démarrage tardif des activités et par conséquent le prolongement des délais d'exécution de ces activités;
- La problématique de la maturité des projets qui plombe et ralentit le processus de passation des marchés ;
- La nécessité d'assurer la cohérence entre les objectifs et les indicateurs des

programmes ;

- L'inadéquation entre les besoins exprimés et l'enveloppe budgétaire allouée au département ministériel.

3.3. PERSPECTIVES 2016

Pour la triennale 2016 -2018, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable entend mener, les actions ci-après:

En ce qui concerne la Lutte Contre la Désertification et Les Changements Climatiques, il sera question d'ici 2018, d'augmenter la superficie des terres restaurées de 21 000 ha à 31 000 ha et le nombre de foyers améliorés par localité; de renforcer l'appui aux CTD pour les activités de gardiennage, de surveillance, d'entretien des anciens sites et d'arrosage de nouveaux sites; de poursuivre l'aménagement du bassin versant de la Bénoué; d'élaborer la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques; de poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et démarrer sa mise en œuvre; de mettre en place un système de monitoring écologique afin de produire tous les deux ans un rapport sur l'état de l'environnement tel que prévu par la loi cadre de 1996; et de poursuivre le programme de Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique (REPECC). Par ailleurs, il est envisagé l'opérationnalisation de l'ONACC.

En ce qui concerne la Gestion durable de la Biodiversité, les actions porteront sur la mise en œuvre de la stratégie APA (accès et partage équitables des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques), à travers la poursuite de la sensibilisation sur APA dans les régions du pays,

- de poursuivre la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangroves,
- la poursuite de la mise en œuvre du projet de lutte contre la Jacinthe d'eau et les autres espèces aquatiques envahissantes ;
- le développement et l'institution d'un système de monitoring et de contrôle des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes ;
- la validation du rapport sur la définition des choix stratégiques relatif à la prise en compte du développement durable dans les différents secteurs ;
- la finalisation et mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable ;
- la poursuite du développement de bases de données thématiques dans le SIE ;
- l'opérationnalisation du module cartographique et l'intégration des nouvelles cartes thématiques dans le Système d'Information sur la Biodiversité du Cameroun ;
- la création du portail des centres d'échanges d'information ;
- la diffusion du manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'APV-FLEGT ;
- le renforcement des capacités du personnel du MINEPDED impliqué dans le processus d'obtention des AROE ainsi que certains opérateurs privés de poursuivre le processus d'opérationnalisation des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- le renforcement du cadre juridique encadrant les évaluations environnementales au

Cameroun ;

- la poursuite de l'approbation des rapports des évaluations environnementales et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent;
- la poursuite l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels ;
- la poursuite de la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte ;
- l'affinage des outils de collecte des données en vue de l'élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, de la conception d'autres bases de données thématiques pour le SIE et de l'élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ;
- la poursuite de la mise en œuvre du SPANB II ;
- la révision de l'intitulé du programme et la reformulation des indicateurs des actions pour d'une part permettre une cohérence entre les actions et l'intitulé du programme et d'autre part de mieux appréhender la dynamique de la mise en œuvre des activités de chaque action du programme.

En ce qui concerne la promotion du développement durable il s'agira d'élaborer la stratégie nationale sur le développement durable, de promouvoir l'économie verte en mettant l'accent sur les énergies propres et renouvelables pour consolider les acquis de Rio+20. De mettre un accent sur la prise en compte des principes du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles dont la cible à atteindre pour l'horizon 2016 concerne quatre secteurs sur cinq que sont: les infrastructures, la production, le développement rural, l'éducation et la santé. S'agissant de la Lutte contre les Pollutions, Nuisances et les Substances Chimiques nocives et/ou dangereuses, les actions envisagées porteront sur la densification des inspections Environnementales conjointes et le renforcement de la police environnementale à travers la mise en œuvre des textes d'application y afférents signés en août 2014 et l'homologation de quelques normes environnementales existantes. La mise en œuvre des activités liées aux différentes Conventions (Protocole de Montréal, Convention de Rotterdam, Convention de Stockholm, etc.).

Enfin s'agissant de l'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique, le sous-secteur envisage de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la corruption sur le territoire national, de poursuivre (i) le processus d'équipement des services centraux et déconcentrés, (ii) la réhabilitation et la construction de certaines Délégations régionales et départementales, (iii) le renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de l'environnement, non seulement sur l'utilisation du guide pratique d'inspection et des kits de contrôle, mais aussi sur la maîtrise des procédures civil et pénal de défense des intérêts de l'Etat en justice. Le sous – secteur envisage de rendre effectif le Contrôle de Gestion par la désignation des contrôleurs de gestion des différents programmes et mettre les bases nécessaires pour le Dialogue de gestion ceci afin de rendre le Budget Programme définitivement opérationnel. Par ailleurs il sera également mis un accent sur des missions d'identification des meilleures pratiques internationales en matière de protection de l'environnement, et d'imprégnation des textes nationaux et internationaux relatifs au droit de l'Environnement.

